

MELUN, le lundi 31 décembre 2007

à Madame Muriel GUEGUAN
Directrice
Centre de Détention
77011 MELUN

objet : location de la télévision

Madame la Directrice,

Comme vous le savez certainement, l'accès à la télévision est régi par deux systèmes dans la plupart des établissements pour peines :

- soit la location du poste à fonds perdus (pendant 2, 4, 5 ou 10 ans...)
- soit l'achat du poste, avec une quote-part modique pour : CANAL PLUS et les chaînes du satellite, ce qui est normal.

Détenu au C.D. de (63) RIOM en 2002 -2004, j'ai, tout naturellement, acheté mon poste pour la somme raisonnable de : 150, 92 euros, en payant une modeste quote-part. L'achat du poste est, depuis longtemps, amorti. C'est une simple question de bon sens et de bonne gestion.

Transféré en 2004 au C.D. de (28) CHÂTEAUDUN contre mon gré, j'ai découvert qu'existait seulement le système de location, à un tarif, d'ailleurs, prohibitif. Je suis tombé sur un cadre-adjoint borné qui m'a imposé de laisser mon poste à la fouille et de payer une location à plein tarif.

Finalement, la question s'est réglée après un entretien avec un Directeur plutôt ouvert et intelligent, après menace de saisir le Directeur de Cabinet de M. le Garde des Sceaux... Et je versais une très modeste quote-part pour le bénéfice de CANAL PLUS et des chaînes du satellite, ce qui, encore une fois, est tout à fait normal. J'ai, d'ailleurs, fait baisser l'ensemble des tarifs, - dans l'intérêt général -, après avoir obtenu, en 2006, en référé, devant le T.A. d'ORLÉANS, la production des comptes de l'Association locale, qui n'étaient pas très clairs.

Sur ce, je suis arrivé au C.D. de (77) MELUN après de très graves épreuves subies à FRESNES en mai-septembre 2007 :

1. grave alerte cardiaque en juin 2007
2. annonce brutale du décès tragique de ma « petite soeur » (sœur cadette), professeur de musique, à 50 ans.
3. épuisement général lié à la fatigue des transferts

Lors des entretiens d'arrivée avec un lieutenant (sauf erreur), j'ai soulevé la question de la récupération de mon poste, - placé d'office à la fouille -, ou de la gratuité de la location si l'Administration ne désirait pas que j'utilise ce poste, pour ne pas créer de différence avec les autres codétenus. Il devait se renseigner. Je n'ai pas eu de suite...

Démuni de toutes ressources (hormis de rares mandats que je déteste qu'émander et d'un mandat totalement inattendu de 300 euros en novembre dernier), je désire donc régler ce problème avec vous selon ce que vous estimerez convenable. Par exemple.

- remboursement des 114 euros payés « plein tarif » en octobre-novembre-décembre (3 fois x 38 euros). Ou gratuité pendant les mois à venir (en fonction de la seule quote-part que j'aurais dû payer)
- restitution de mon poste avec détermination d'une quote-part raisonnable. Ou utilisation des postes du C.D. de MELUN avec une quote-part raisonnable, etc...

Dans l'immédiat, je vous remercie de donner toutes instructions utiles à la comptabilité pour ne pas me débiter les 38 euros en janvier.

Et, vous remerciant d'avance pour la solution que vous pourrez apporter à ce petit problème,

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, en mes sentiments respectueux.

François KORBER